



## *Fondation littéraire Fleur de Lys*

Le pionnier québécois de l'édition en ligne sur Internet  
avec impression papier et numérique à la demande

<http://manuscritdepot.com/> [contact@manuscritdepot.com](mailto:contact@manuscritdepot.com)

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Embargo : 29 septembre 2009**

### La Fondation littéraire Fleur de Lys ouvrira un site d'autoédition québécois pour contrer l'américaine LULU.COM

Montréal, le 29 septembre 2009 — La Fondation littéraire Fleur de Lys, pionnier québécois de l'édition en ligne sur Internet avec impression à la demande, annonce le lancement d'une plateforme québécoise d'autoédition en ligne sur Internet avec impression à la demande. Le projet verra le jour d'ici la fin de l'année et a pour but avoué de contrer les avancées du site américain d'autoédition LULU.COM en territoire québécois.

Pour l'heure, les auteurs québécois intéressés par l'autoédition en ligne avec impression à la demande n'ont pas le choix : ils doivent se tourner vers l'étranger. Il y a urgence d'offrir à nos auteurs, amateurs et professionnels, une alternative québécoise afin de soutenir l'émergence d'une nouvelle économie du livre en nos frontières plutôt que celle des États-Unis par le biais de LULU.COM.

Depuis la francisation de son site Internet, LULU.COM a réalisé avec succès quelques opérations de relations publiques au Québec. Ainsi, la firme américaine a accaparé une part du marché québécois de l'autoédition en ligne et de l'impression à la demande sans aucune retombée significative pour l'économie québécoise. Le succès de l'américaine LULU.COM repose en grande partie sur les économies extérieures puisque « 50 % des visiteurs de Lulu.com sont extérieurs aux États-Unis ». Il est temps que le Québec récupère sa part de marché.

De plus, même si la firme a été fondée par un Canadien, Bob Young, ce dernier a préféré en installer le siège social en Caroline du Nord aux États-Unis. Et même si LULU.COM possède un bureau à Toronto, nos auteurs et leurs lecteurs sont forcés d'acquitter leurs achats en dollars américains puisque LULU.COM n'accepte pas le dollar canadien. Nos auteurs y perdent au change parce que les transactions en devises étrangères s'accompagnent très souvent de frais bancaires additionnels.

Autre sujet d'agacement majeur, la question du ISBN (International Standard Book Number) ou numéro international normalisé, permettant l'identification unique de chaque livre publié et servant à sa gestion dans les bases de données informatiques, y compris celles des distributeurs, des libraires et des bibliothèques. LULU.COM affirme offrir gratuitement un numéro ISBN. Or, l'auteur doit acheter l'un des deux services de distribution de LULU.COM pour profiter de cette offre gratuite. Qui plus est, on ne parle plus alors d'autoédition, mais d'édition à compte d'auteur puisqu'à l'achat d'un service de distribution, LULU.COM devient l'éditeur : « Obtenez un ISBN gratuit de Lulu.com — Assignez un ISBN gratuit unique à votre titre qui enregistre Lulu.com comme l'éditeur. Lulu agira en tant qu'éditeur en votre nom envers les détaillants et les grossistes mondiaux. » Et si vous autoéditez votre livre avec votre propre numéro ISBN, obtenu gratuitement auprès de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ou de Bibliothèque et Archives nationales du Canada, vous ne pourrez pas demander à LULU.com d'incorporer votre livre dans les banques de données mondiales ou de le distribuer dans les librairies en lignes. Bref, LULU.COM se présente comme une plateforme d'autoédition, mais devient un éditeur à compte d'auteur lorsque l'auteur retient un service de distribution.

Plus important encore, le numéro ISBN offert par LULU.COM associe automatiquement le livre à un éditeur anglophone, ce qui fausse la représentation de la littérature québécoise francophone dans les bases de données, ici comme ailleurs. Les auteurs québécois distribués par LULU.COM seront donc connus comme ayant été publiés par un éditeur anglophone. Ce ne sera pas le cas avec notre service d'autoédition, car nous exigeons que l'auteur s'adresse à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour obtenir son numéro ISBN et nous le guiderons dans sa démarche.

Nous exigeons aussi que l'auteur procède au dépôt légal de son livre comme prescrit par les lois québécoise et canadienne. Quand un auteur d'ici publie son livre avec un numéro ISBN fourni pas l'américaine LULU.COM, il n'est pas soumis à l'obligation du dépôt légal à Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Dans le cas où l'auteur refuse d'effectuer ce dépôt légal, souvent parce qu'il ne veut pas payer l'impression des exemplaires nécessaires et les frais de poste ou tout simplement parce qu'il n'est pas informé de cette obligation, la conservation du patrimoine littéraire québécois par la bibliothèque nationale en souffre.

En rendant obligatoire la publication sous un numéro ISBN québécois et le dépôt légal, la Fondation littéraire Fleur de Lys propose un tout nouveau type d'autoédition, « l'autoédition responsable », qui, nous l'espérons, fera la marque du Québec dans ce domaine expansion grâce à l'impression à la demande et à l'Internet.

Habituellement, l'autoédition n'implique aucune ligne éditoriale de la part du fournisseur de services, comme c'est le cas avec l'américaine LULU.COM : « Lulu change le monde de l'édition en donnant aux auteurs le pouvoir de publier leur travail eux-mêmes gratuitement avec un contrôle complet tant éditorial que du Copyright ». Bref, LULU.COM se vante de n'exercer aucun contrôle éditorial, ce qui peut donner lieu à des erreurs très graves telles la publication d'œuvres ne respectant pas les lois en vigueur. On l'a constaté cet été lorsque la Fondation littéraire Fleur de Lys a débusqué une usurpation de l'identité de l'écrivain québécois Léandre Bergeron sur le site de l'américaine LULU.COM.

Dans ce contexte, l'autoédition responsable implique que l'œuvre respecte les lois et la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. La Fondation littéraire Fleur de Lys exercera donc un contrôle en ce sens pour le bénéfice même des auteurs et des lecteurs. Il n'est pas question de publier tout et n'importe quoi, n'importe comment, comme chez LULU.COM et d'attendre qu'un membre du site nous informe d'une fraude pour agir, comme ce fut le cas avec l'usurpation de l'identité de l'écrivain québécois. Nous sommes d'avis qu'il vaut mieux prévenir que guérir, c'est-à-dire exercer un contrôle éditorial ne serait-ce que de base.

D'ailleurs, un tel contrôle incombe à toute librairie, y compris celle de LULU.COM. Mais cette entreprise semble nier sa responsabilité de diffuseur. Un libraire ne peut pas vendre tout et n'importe quoi sur ses tablettes ou son site Internet sans aucun contrôle éditorial sous prétexte qu'il s'agit d'autoédition. Et les instances judiciaires nous donneraient sans doute raison.

Au fil des ans, la librairie en ligne de LULU.com est devenue un véritable fouillis avec « plus de 400 000 titres l'an dernier ». On ne peut même pas savoir quels sont les auteurs québécois publiés par LULU.COM. Il n'y a aucune possibilité d'effectuer une recherche d'auteurs par nationalité. L'auteur se retrouve perdu dans la masse sur un site immense. Avec le site québécois d'autoédition de la Fondation littéraire Fleur de Lys, nous serons entre nous et bien identifiés, tout en étant ouverts sur le monde, puisque l'Internet n'a pas de frontières. LULU.COM souligne haut et fort avoir « Des millions d'utilisateurs enregistrés et deux millions de visiteurs du site chaque mois ». Nous croyons que ce n'est pas le nombre qui compte, mais la qualité.

La Fondation littéraire Fleur de Lys profitera des premières Assises internationales de l'imprimé et du livre électronique de Montréal qui s'ouvrent demain à Montréal (30 septembre 2009) pour lancer un appel aux entreprises et aux individus intéressés à contribuer bénévolement ou financièrement à la réalisation de ce projet et du site Internet. La Fondation littéraire Fleur de Lys est un organisme à but non lucratif créé en 2003 et espère vivement que les Québécois concernés se mobiliseront pour doter le Québec d'une plateforme d'autoédition à leur image et dans le respect de leurs valeurs.

— 30 —

## **SOURCE :**

Serge-André Guay, président éditeur  
Fondation littéraire Fleur de Lys

TÉLÉPHONE  
450-933-2392  
(Laval, Québec, Canada)

ADRESSE POSTALE  
Fondation littéraire Fleur de Lys,  
259 rue de Clairvaux, Laval, Québec, Canada.  
H7N 5K2

ADRESSE ÉLECTRONIQUE  
[contact@manuscritdepot.com](mailto:contact@manuscritdepot.com)

SITE INTERNET PRINCIPAL  
<http://www.manuscritdepot.com>

MAGAZINE EN LIGNE  
<http://manuscritdepot.com/internet-litteraire/index.htm>

# Qu'est-ce que la Fondation littéraire Fleur de Lys?

<http://manuscritdepot.com/nous/index.htm>

La Fondation littéraire Fleur de Lys Inc. est un organisme à but non lucratif détenant des [lettres patentes](#) en vertu de la Loi sur les Compagnies, Partie III, du Gouvernement du Québec, sous le matricule 1161907234, accordées le 4 décembre 2003.

L'organisme opère :

1. [une maison d'édition en ligne](#);
2. [une librairie en ligne](#);
3. [une bibliothèque en ligne](#);
4. [un projet de librairie-café à Laval, Québec](#);
5. [un centre de promotion de la lecture et de l'écriture](#);
6. [un centre d'information sur les droits d'auteur](#);
7. [un centre d'information sur l'édition en ligne](#);
8. [un centre d'aide aux auteurs](#);
9. [un centre de distribution de Paniers de Noël littéraires](#)

## Notre mission

<http://manuscritdepot.com/nous/mission.htm>

À des fins purement socioculturelles, et sans intention de gain pécuniaire pour ses membres, la Fondation littéraire Fleur de Lys a pour mission de :

- Valoriser le patrimoine littéraire de la francophonie québécoise, canadienne et internationale ignoré par les éditeurs, étant donné que ces derniers refusent 90 % des manuscrits soumis à leur attention et, à cette fin :
  - Établir et opérer une maison d'édition et une librairie en ligne sur le réseau Internet en vue d'offrir :
    - aux nouveaux auteurs, auteurs et écrivains une alternative à l'édition traditionnelle et à la vente en librairie physique;
    - aux lecteurs et lectrices un choix plus vaste d'œuvres inédites, épuisées et libres de droits.
  - Établir et opérer une librairie-café en vue d'offrir aux nouveaux auteurs, auteurs, écrivains, lecteurs et autres intéressés un lieu de rencontre physique.
- Promouvoir l'écriture et la lecture.